



Conseil
de développement
du Val d'Ille-Aubigné

Avis du CODEVIA
Orientations stratégiques
et plan d'action issus de l'étude
sur les mobilités solidaires et inclusives

Version présentée en séance plénière du 27 septembre 2022

CODEVIA - Conseil de développement du Val d'Ille-Aubigné

1 La Métairie

35520 Montreuil-le-Gast

conseil-developpement@valdille-aubigne.fr

Préambule

Comme prévu dans les statuts du Conseil de Développement, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a saisi le 12 juillet 2022 le Conseil de Développement pour émettre un avis sur les orientations stratégiques et le plan d'action proposés suite à l'étude sur les mobilités solidaires et inclusives.

Le Conseil de développement a désigné X membres

Suite à la présentation des principaux éléments de cette étude par M. Lionel Henry, Vice-Président en charge des mobilités le 19 juillet, le groupe de travail s'est de nouveau réuni en septembre pour formaliser son avis sur les orientations et le plan d'action proposé.

Les orientations stratégiques sont partagées par le groupe de travail. Le plan d'action est annoté en fonction des remarques, des questions et suggestions faites en groupe de travail.

Les actions ont été priorisées avec un code couleur :

-  Action très importante
-  Action importante
-  Action moyennement importante
-  Action remise en cause

Axe 1 - Axe 1. Fédérer et former les élus et les citoyens

1.1 Fédérer les élus sur le sujet des mobilités actives

A réaliser dès que possible En lien avec 1.2 et 3.1

Cette action nous semble être un préambule concernant les mobilités actives.

Il nous paraît essentiel que l'ensemble des communes puisse être sensibilisées et informées sur les bonnes méthodes et l'intérêt de développer une politique vélo/marche.

QUESTIONS

Nous observons que ce sont souvent les mêmes communes qui participent aux réunions.

Le Codevia se questionne sur la mise en place d'une politique générale si des communes ne sont pas impliquées.

Pour créer une culture commune, il faudrait que chaque commune soit représentée – 1 ambassadeur par commune / le Maire quand c'est possible.

Existe-t-il une obligation de schéma des mobilités à l'échelle communale ? ou est-ce à la discrétion des communes ? (ex. bourg apaisé)

SUGGESTIONS

Afin de permettre au maximum d'élus de participer aux 2 journées du séminaire, il conviendra de les proposer en dehors des jours de semaine. Les élus n'ont pas tous des décharges.

⇒ Aboutir à un rendu pérenne

Suite au séminaire, le codevia préconise de réaliser un support écrit permettant aux élus n'ayant pas participés d'accéder au contenu.

Et après ?

Il serait aussi intéressant que le séminaire donne lieu à la création d'un groupe d'échange entre élus sur les bonnes pratiques mises en place, le partage d'expériences et d'idées, permettant de se challenger, etc. Un groupe différent de la commission, qui n'aborderait pas uniquement les projets intercommunaux.

En faisant lien avec l'action 3.1, il serait intéressant que les élus soient formés sur les aménagements.

1.2 Former sur la marchabilité

A réaliser dès que possible

En lien avec 1.1 et 3.1

Dans le prolongement de l'action précédente, cette action est intéressante et concrétise les projets, la possibilité de se déplacer en marchant étant *la base* pour maintenir la vie dans le centre-bourg.

Le Codevia remarque que les habitudes de marches ont été perdues, que les bourgs ne permettaient plus ces déplacements au profit de la voiture.

De la même manière que pour le séminaire, le Codevia préconise d'organiser les ateliers élus en dehors des jours travaillés et que la formation soit plus pratique que théorique.

En plus des personnes à mobilité réduite, il est indispensable de développer la marchabilité au niveau des écoles, nœud de circulation pour toutes les communes.

Exemples : expérience de zone sans voiture près des écoles à La Mézière, lors de la semaine de la mobilité. Pour ceux qui ont joué le jeu, ça a permis de redécouvrir le bourg.

A Rennes, les rues des écoles sont fermées à la circulation aux heures d'entrée des écoles.

SUGGESTIONS

En fonction des actions qui seront mises en place, il sera important de valoriser cette culture commune, de **mettre en place des ambassadeurs**, de **faire de la sensibilisation** et beaucoup de communication pour expliquer, prévenir, etc. et de penser à **développer la signalétique**.

1.3 Informer les acteurs locaux sur les services existants

Sans remettre en cause le bien-fondé de l'action, le Codevia se questionne sur la formulation de celle-ci. Il s'agit d'informer les acteurs locaux ET sociaux.

1.4 Modifier la stratégie de communication de la fête du vélo

Point non évoqué en réunion de présentation. Le Codevia considère que la stratégie est déjà en cours de refonte (fête du vélo en 2021).

Le Codevia note que ce sont souvent les mêmes personnes qui participent aux animations mobilité.

A la fête du vélo en 2021 à Guipel, le public était plus large mais la communication se fait majoritairement dans les réseaux et touche beaucoup le même type de public.

L'idée de développer des événements avec des thèmes plus ouverts est partagée.

A noter, l'accès au lieu choisi pour l'évènement n'est pas toujours adapté. La Plousière était dangereuse pour un accès par vélo depuis certaines communes (ex : RD27).

Axe 2 : Développer des services inclusifs couvrant le territoire

Les propositions d'offres de services sont majoritairement partagées mais il conviendra de réfléchir à une solution d'accès globale pour permettre à tous les publics d'être informés et de pouvoir profiter des services : un outil unique pour ces services (covoiturage, autopartages, transports en commun, à la demande, VAE...)

2.1 Développer un service de covoiturage à la demande

Service à inclure dans l'offre globale

Le Codevia approuve cette action. Le défraiement est un levier supplémentaire sur la mobilisation.

Néanmoins, cette action nécessite de trouver des bénévoles et de maintenir la motivation. C'est souvent une solution qui fonctionne dans le cadre d'un espace fédérateur (bar associatif...).

Les associations d'aide à la personne, comme l'ADMR, rencontrant déjà des difficultés pour recruter dans le cadre de leurs missions actuelles.

Le Codevia suggère de se rapprocher des personnes déjà engagées sur ce type de service au sein des groupes locaux.

SUGGESTIONS

Concernant la plateforme, comme indiqué en préambule, il conviendra de l'intégrer dans une solution globale mais aussi de ne pas avoir trop de paperasse, ne pas rendre plus compliqué les réservations et de prévoir des solutions de réservation non excluantes (contact téléphonique).

2.2 Pérenniser le service d'autopartage

Service à inclure dans l'offre globale

Le service autopartage est jugée une bonne action

Néanmoins, le Codevia se questionne sur la pertinence d'un investissement lourd au vu des chiffres actuels de fréquentation.

Il apparaît que l'utilisation d'une voiture en autopartage nécessite de s'habituer et de s'organiser avant de pouvoir se lancer. Les expérimentations n'étaient pas assez longues pour permettre aux habitants d'intégrer l'autopartage aux habitudes. Certaines personnes ont pris rapidement l'habitude mais ce n'est pas une majorité.

SUGGESTIONS

Le Codevia préconise de **pérenniser les voitures autopartage actuelles** sur 3 communes pour pouvoir tirer un **bilan sur de la mise à disposition à long terme avant** de développer le service et d'acquérir d'autres véhicules (couteux).

Il conviendrait aussi de développer une communication plus large et plus impactante, sur le long terme et mixée avec les solutions de transports à la demande.

Il faudrait aussi mettre en place des **séances de découverte**, de sensibilisation à **l'occasion d'événements** pour valoriser le véhicule, le service (ex : forum des assos)

2.3 Faciliter l'autopartage entre particuliers

Action intéressante

Service à inclure dans l'offre globale

Cette action est partagée par le Codevia. Cette solution, plus facile à mettre en place que le service autopartage de la CC permettrait une autonomisation par rapport à la collectivité.

Il apparaît que l'ensemble des 3 solutions doivent être travaillées ensemble et que l'outil choisi sera essentiel au bon fonctionnement.

2.4 Stimuler la création de vélobus et pédibus pour les trajets scolaires

Action jugée non pertinente Plutôt développer concrètement la marchabilité (1.2)

Le Codevia est sceptique sur la pérennité des pédibus et vélobus.
Les enfants pourraient être autonomes si les espaces d'accès aux écoles étaient parfaitement sécurisés (cf. 1.2 développer la marchabilité).

SUGGESTIONS

Le Codevia préconise donc **d'aménager, sécuriser** et assurer la sécurité des enfants puis de les responsabiliser au lieu d'attendre une mobilisation sur des gens qui s'épuisent.

2.5 Proposer à la location des vélos adaptés au plus grand nombre

Service à inclure dans l'offre globale

Le Codevia trouve très intéressant de proposer des vélos adaptés.
Il faudra alors bien communiquer sur cette offre, faire tester les vélos lors d'événements en dehors des animations mobilité.
Néanmoins, le Codevia se questionne sur le nombre de vélos différents envisagés. Il existe beaucoup de vélos adaptés et ils ne seront pas forcément beaucoup utilisés.

SUGGESTIONS

Le Codevia propose de mettre en place un **partenariat avec un vendeur de vélo** qui pourrait proposer des locations et/ou faire découvrir ces vélos avec une **prise en charge partielle par la Communauté de communes**.

L'achat d'un **vélo adapté à un handicap** est un très gros investissement. Il serait donc plus pertinent de mettre en place une **aide financière** plus importante et tablant sur des revenus plus élevés.

Un relais est peut-être possible avec la MDPH, les assistantes sociales du CDAS, le CLIC.

Il pourrait être intéressant aussi de **faire la promotion du vélo pliant dans les gares**.

2.6 Harmoniser l'utilisation des différents services de mobilité

A réaliser dès que possible Action correspondant à l'offre globale

Cette action, bien que coûteuse, est une base minimum pour assurer un accès aux services adaptés aux publics dits éloignés. En effet, cela permettra d'avoir accès à toutes les informations et de développer l'intermodalité avec la mise en place d'un identifiant unique.

Le Codevia regrette que cette action soit envisagée à long terme car cela nous semble être un prérequis.

SUGGESTIONS

La Région a développé un outil : **mobibreizh** qui permet de chercher les modes de transports de la Région. Il serait intéressant de voir si un **partenariat** est possible pour intégrer les solutions de transports sur le Val d'Ille-Aubigné. En effet, il serait contre-productif de mettre en place un nouvel outil (plus coûteux, moins connu, etc.)

2.7 Réaliser une cartographie participative de la cyclabilité du territoire

A réaliser dès que possible Service à inclure dans l'offre globale

Cette action est fortement partagée par le Codevia.

Pour un coût réduit, il serait très intéressant de développer une carte partageant les « bons plans ». Cette carte devra être connectée au portail mobilité pour une cohérence de communication.

Dans le prolongement de l'action 2.6, cela permettrait de connaître les moyens de transport du territoire et les intermodalités possibles.

Axe 3. (Re)dessiner des aménagements inclusifs sur le territoire

3.1 Réaliser des fiches actions sur l'apaisement des centre-bourgs

A réaliser dès que possible

En lien avec 1.1 et 1.2

Cette action est à nouveau à réaliser rapidement, en même temps et en complémentarité du séminaire élus et des ateliers de sensibilisation à la marchabilité.

Le Codevia se questionne : Qui ferait ces fiches ? Ces fiches intégreront-elles les retours d'expériences des communes ?

SUGGESTIONS

Il existe déjà des fiches réalisées par des acteurs de la mobilité ou du territoire (ex. BRUDED). Il serait utile de travailler à partir de ces fiches existantes et les adapter au territoire.

Pour permettre une harmonisation des communes, les recommandations techniques devront être homogènes pour montrer la place donnée aux mobilités douces sur le territoire.

3.2 Encourager la pratique du vélo chez les jeunes par des "pumptracks"

Court terme

En lien avec 1.2 et 3.1

Le Codevia émet des réserves concernant la pertinence de cette action. Elle ne nous paraît pas remplir son rôle incitatif pour une pratique du vélo au quotidien. L'action semble plus être du ressort du ludique, les enfants n'ayant pas besoin d'un espace dédié pour découvrir le vélo. De plus, la création d'espace aménagé implique une artificialisation des sols ou une utilisation d'espace déjà artificialisés mais non utilisés (ex. parkings à Cap Malo). Néanmoins, dans le cadre du projet pour une mobilité inclusive, cette action ne nous paraît pas utile.

Conclusion

Le Codevia propose que le programme d'actions présentés en conseil apporte des précisions en priorisant les points tel que nous l'avons fait ici.

Le Codevia souhaite être intégré à la suite des actions qui seront mises en place.

Pour le CODEVIA,
le GT mobilité